

**PRÉFETE DU PAS-DE-CALAIS**

-----  
**DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES  
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
SECTION INSTALLATIONS CLASSEES**

-----  
**Commune d' ANNEZIN**

-----  
**EXPLOITATION D'UNE INSTALLATION  
DE TRANSFORMATION DE MÉTAUX EN FEUILLES  
PAR LA STE TOLARTOIS**  
-----

Par arrêté préfectoral du 4 mars 2016, la société TOLARTOIS, dont le siège social est situé Avenue de la ferme de Roy à BETHUNE est autorisée à exploiter, sous le régime de l'Enregistrement, une installation de transformation de métaux en feuilles au 286, bd de la république à ANNEZIN pour laquelle une consultation du public s'est déroulée du 11 janvier au jeudi 11 février 2016 inclus.

Cet arrêté définit les mesures jugées nécessaires pour assurer la prévention des inconvénients ou dangers que l'installation serait susceptible d'entraîner.

Cet arrêté est consultable sur le site internet de la préfecture et une copie est déposée aux archives de la Mairie d'ANNEZIN et à la Préfecture - Direction des Politiques Interministérielles - Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement - Section Installations Classées, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.